



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.463/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 mars 2019

Français

Original : anglais

Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution

Podgorica, Monténégro, 2-3 avril 2019

Point 3 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) en ce qui concerne EO5 et EO9, le programme de suivi MEDPOL et les perspectives d'avenir

Statut de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP) en ce qui concerne l'objectif écologique 5 et 9, et du programme de surveillance MED POL

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

Lors de la 19^e Réunion ordinaire (COP 19, Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) ont adopté un Programme novateur et ambitieux d'évaluation et de surveillance intégrées et des critères d'évaluation connexes (IMAP).

Dans sa phase initiale (2016-2019), l'IMAP prévoit les éléments suivants :

- Actualiser et intégrer les programmes nationaux de surveillance et d'évaluation des Parties contractantes, conformément à la structure, aux principes et aux indicateurs communs de l'IMAP ;
- Mettre à jour les définitions du bon état écologique (BEE) et redéfinir de nouveau les critères d'évaluation ;
- Définir l'échelle des unités de rapport, en prenant en compte tant des considérations écologiques que les questions de gestion, en suivant une approche intégrée ;
- Un système de données et d'information mis à jour et intégré pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) - Convention de Barcelone, qui établit clairement les rôles pour la gestion des données et l'évaluation en ce qui concerne les diverses composantes, avec une plateforme de rapports facile d'utilisation à développer pour les Parties contractantes.

Conformément à leur engagement et au programme de travail pour 2018-2019 du PNUE/PAM, les Parties contractantes, avec l'appui de divers projets, progressent vers la mise en œuvre nationale de l'IMAP. Les projets de programmes nationaux de surveillance sur la base de la structure et des objectifs de l'IMAP sont presque finalisés ou sont mis en œuvre (étape initiale).

La décision IG. 23/6 lors du Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR) de 2017 (COP 20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a mis en lumière les lacunes de MED QSR 2017 et a demandé au Secrétariat de prendre toutes les mesures possibles pour les combler, et a recommandé les orientations générales suivantes en vue d'un Rapport sur la qualité de la Méditerranée réussi pour 2023 (MED QSR 2023) : i) harmonisation et normalisation des méthodes de surveillance et d'évaluation ; ii) amélioration de la disponibilité et garantie d'une longue série de données dont la qualité est assurée afin de surveiller les tendances en matière d'état de l'environnement marin ; iii) amélioration de la disponibilité de jeux de données synchronisés pour l'évaluation de l'état de l'environnement marin, notamment l'utilisation des données entreposées dans d'autres bases de données, auxquelles certains pays méditerranéens contribuent régulièrement ; iv) amélioration de l'accessibilité des données en vue de renforcer les connaissances au sujet de l'environnement marin méditerranéen, et de veiller à ce que le système Info-MAP soit opérationnel et constamment actualisé, pour faciliter les soumissions de données pour tous les indicateurs communs de l'IMAP.

Reconnaître les réussites, les enseignements tirés et les défis rencontrés lors de la phase initiale actuelle de la mise en œuvre de l'IMAP relative à l'objectif écologique (OE) 5 et l'OE9 et du programme de surveillance de la pollution marine MED POL IV ; le présent rapport de statut couvre les activités et produits de MED POL entrepris entre janvier 2018 et février 2019. Il vise à présenter les questions suivantes à prendre en compte par la Réunion actuelle du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (CORMON) sur la surveillance de la pollution :

- a) Situation de la mise en œuvre de l'IMAP (module sur la pollution) axée sur les meilleures pratiques et les défis rencontrés ;
- b) Plusieurs questions transversales et défis à l'échelle des régions relatifs au module sur la pollution de la mise en œuvre de l'IMAP (principales lacunes repérées en ce qui concerne la couverture spatiale et temporelle en Méditerranée ; approches axées sur les risques de la surveillance et de l'évaluation ; échelles de surveillance et d'évaluation ; critères

- d'évaluation ; agrégation géographique des évaluations et extension de la surveillance aux niveaux sous-régional et régional) ;
- c) Système d'information (pilote) IMAP et systèmes d'assurance qualité et de contrôle des données ;
 - d) Base de données en ligne de MED POL prenant en compte l'établissement actuel de rapports par le biais des modèles de métadonnées de MED POL (données de surveillance jusqu'à 2018) ;
 - e) Résultats du programme d'assurance de la qualité des données organisé en coopération avec le Laboratoire d'étude du milieu marin (MESL), du Laboratoire de l'environnement marin de l'AIEA à Monaco (MESL, LEM).

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L’IMAP EN CE QUI CONCERNE L’OE5 ET L’OE9.....	1
2.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’IMAP au niveau national.....	1
2.2 Questions transversales et défis communs	2
2.2.1 Évaluation intégrée du BEE : échelles de surveillance et d’évaluation pour les indicateurs communs relatifs à l’OE5 et l’OE9.....	2
2.2.2 Application/validation des critères d’évaluation émergents/actualisés	3
2.3 Feuille de route de MED QSR 2023.....	3
2.4 Système d’information (pilote) IMAP.....	4
2.5 Évaluations thématiques actualisées pour l’eutrophisation et l’état des contaminants dans l’environnement marin de Méditerranée	4
2.6 Protocoles de surveillance pour les indicateurs communs relatifs à la pollution	5
2.7 Systèmes d’assurance qualité et de contrôle des données relatives à la pollution.....	5
2.8 Mobilisation des ressources, propositions de projets récemment approuvées ou soumises pour validation qui revêtent une importance pour la mise en œuvre de l’IMAP en ce qui concerne l’OE5 et l’OE9	6
3. SITUATION DE LA SURVEILLANCE MED POL	6
3.1 Statut de l’établissement de la base de données de surveillance de MED POL.....	7
3.2 Assurance de la qualité des données	8

Annexes

Annexe I : Feuille de route et Évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

Annexe II : Statut de la soumission des données sur la surveillance de la pollution marine par les Parties contractantes conformément à l’article 12 de la Convention de Barcelone, des articles 8 et 13 du Protocole SST et de la décision IG 22/7 de l’IMAP

Liste d'abréviations/acronymes

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AEM	Aménagement de l'espace marin
AQ	Assurance qualité
BACs	Évaluations de concentrations ambiantes
BCs	Concentrations ambiantes
BEE	Bon état écologique
CdP	Conférence des Parties
CE	Commission européenne
CORMON	Groupe de coordination sur la surveillance de la pollution
CQ	Contrôle qualité
DCSMM	Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »
DDs	Dictionnaires de données
DG ENV	Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DG NEAR	Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement
DPSIR	Forces motrices, Pressions, Etats, Impacts, Réponses
DSs	Normes de données
EACs	Critères d'évaluation environnementale
EcAp	Approche écosystémique
FASM	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)
GIZC	La gestion intégrée des zones côtières (GIZC)
IC	Indicateurs communs
IMAP	Programme intégré de surveillance et d'évaluation
IMELS	Ministère italien de la protection de l'environnement, de la terre et de la mer
INFO/RAC	Centre d'activités régional pour l'information et la communication
IPS	Interface Politique-Science
MED POL	Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution dans la région Méditerranéenne
MED QSR	Rapport sur la qualité de la Méditerranée
MESL	Laboratoire d'études sur l'environnement marin de l'AIEA
NIS	Espèces non indigènes
NU	Nations unies
OCs	Composés organochlorés (groupe de composés comprenant les PCB et Pesticides)
OCP	Pesticides organochlorés
OE	Objectifs écologiques
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PCB	Biphényles polychlorés
PdT	Programme de travail
PHs	Hydrocarbures pétroliers
PTs	Test de compétence
SPA/RAC	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
SSFA	Accord de micro-financement
TCs	Cours de formation
TDA	Analyse diagnostique transfrontalière
TEs	Éléments en trace
UE	Union européenne

1. INTRODUCTION

1. Le rapport actuel sur le « statut de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et critères d'évaluation connexes (IMAP) en ce qui concerne l'OE5 et l'OE9, ainsi que le programme de surveillance MED POL » couvre les activités et produits entrepris entre janvier 2018 et février 2019. Il souligne les résultats et progrès accomplis par MED POL sur les thèmes pertinents¹ du programme de travail pour 2018-2019 du PNUE/PAM conformément à la décision IG.22/77 relative à l'IMAP (COP 19, Athènes, Grèce, 9-12 février 2016) et la décision IG. 23/6 sur le Rapport sur la qualité de la Méditerranée de 2017 - MED QSR 2017 (COP 20, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017).

2. APERÇU DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'IMAP EN CE QUI CONCERNE L'OE5 ET L'OE9

2.1 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national

2. Conformément à l'IMAP, article 12 de la Convention de Barcelone qui stipule que toutes les Parties contractantes établissent des programmes de surveillance de la pollution et désignent les autorités compétentes chargées de la surveillance de la pollution, et de l'article 8 du Protocole sur les sources de pollution situées à terre (SST), le Secrétariat/MED POL continue d'aider les Parties contractantes à la Convention de Barcelone à mettre en œuvre leurs programmes nationaux respectifs de surveillance de la pollution marine. Des accords de financement à petite échelle (SSFA) ont donc été convenus avec l'Égypte, Israël, le Liban (en cours), la Libye et le Maroc, et plus récemment avec la Tunisie. Ils sont financés par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (FASM), notamment avec l'aide du projet « Application de l'approche écosystémique en Méditerranée », en cohérence avec la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » (DCSMM) de l'Union Européenne (EcAp-MEDII) et du projet Marine Litter MED (projet de gestion des déchets marins), dans le but : i) d'appuyer la mise en œuvre actuelle du programme de surveillance MED POL IV, en évitant toute discontinuité dans la soumission et l'évaluation des données relatives à la pollution marine ; ii) de garantir une transition graduelle vers les nouveaux programmes de surveillance de l'environnement marin basés sur l'IMAP, et iii) d'appuyer la mise en œuvre de certains projets pilotes qui comprennent la surveillance des déchets marins.

3. L'élaboration de programmes nationaux intégrés respectifs de surveillance et d'évaluation (IMAP nationaux) a évolué en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, en Israël, au Monténégro, en Libye, au Maroc et en Turquie.

4. Les Parties contractantes, qui sont des États membres de l'Union européenne (UE), se trouvent en phase avancée de mise en œuvre de programmes nationaux intégrés de surveillance. En ce qui les concerne, le rôle instrumental de la DCSMM de l'UE a été noté, au vu du fait que les programmes nationaux de surveillance, établis conformément à la DCSMM de l'UE, offrent une garantie de mise en œuvre des exigences de l'IMAP, en tenant compte de ses spécificités.

5. Des ateliers de renforcement des capacités visant à la mise en œuvre nationale de l'IMAP et des critères connexes pour la pollution et les déchets marins ont été organisés en Égypte (Alexandria,

¹ Gouvernance : Résultat stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension de l'état de la mer et de la côte méditerranéennes améliorées grâce à des évaluations mandatées pour une élaboration de politiques éclairée ; Résultat stratégique 1.5 : Connaissance du PAM et système d'information du PAM améliorés et accessibles pour l'élaboration de politiques, une meilleure sensibilisation et une compréhension accrue ; Résultat stratégique 1.6 : Sensibilisation accrue et sollicitation ; et Pollution - Résultat stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine ; Résultat stratégique 2.5 : Amélioration des capacités à l'échelle régionale, sous-régionale et nationale, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités, et résultat stratégique 2.7 : Identifier et traiter les problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

26-28 février 2018), au Maroc (Rabat, 19-20 février 2018) et en Tunisie (Tunis, 12-15 mars 2018). Les ateliers ont abordé les aspects méthodologiques et pratiques de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement marin en ce qui concerne les modules sur la pollution et les déchets marins des indicateurs communs 13, 14, 22 et 23 de l'IMAP. Les protocoles de surveillance et méthodes d'évaluation de l'IMAP, le traitement des données, les modèles de rapport des métadonnées, de même que les exemples de systèmes et capacités nationaux de surveillance existants comparés aux exigences de l'IMAP et aux fiches d'orientation, ont été présentés et discutés en détail. Une autre série de programmes de renforcement des capacités a été lancée en mars 2019, et il est prévu qu'elle continue jusqu'à mai 2019 ; elle vise à appuyer l'achèvement de la préparation des programmes nationaux respectifs de surveillance basés sur l'IMAP.

6. D'importants échanges ont eu lieu entre les Parties contractantes lors de la Réunion régionale sur la mise en œuvre de l'IMAP : pratiques optimales, lacunes et difficultés communes, organisée à Rome, Italie, du 10 au 12 juillet 2018, ci-après désignée la « Réunion sur les pratiques optimales de l'IMAP ». La Réunion a abordé i) les enseignements tirés de l'intégration nationale de l'IMAP ; ii) les meilleures pratiques en matière d'intégration ; iii) les ressources nécessaires et les options de financement potentiel (avec la présentation de la Stratégie de financement de l'approche écosystémique, développée par le projet, ainsi que des priorités des donateurs principaux, telles que celles appuyées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'UE) ; ainsi que iv) les défis et besoins communs à aborder pour élaborer le MED QSR 2023.

7. Cette réunion a permis de bien montrer la situation de la mise en œuvre de l'IMAP au niveau national, et de présenter les progrès réalisés aux niveaux nationaux, sous-régional et régional.

2.2 Questions transversales et défis communs

8. En vue de préparer les réunions du CORMON pour 2019, le Secrétariat s'est servi de la Réunion sur les pratiques optimales de l'IMAP pour ouvrir de nouveau des discussions au niveau du PAM sur plusieurs questions transversales relatives à l'évaluation intégrée du BEE ; aux critères d'évaluation ; à l'échelle des évaluations, qui sont abordées dans le document UNEP/MED WG.450/3.

9. À la suite de ce résultat, il a été demandé au Secrétariat, entre autres, de : i) présenter des liens plus clairs entre les activités/pressions/impacts ; ii) apporter des éclaircissements au sujet des définitions des règles d'intégration et d'agrégation ; iii) donner, à ce stade, la priorité de mise en œuvre de l'IMAP au travail sur l'agrégation géographique et l'extension de l'évaluation plutôt qu'à l'intégration.

10. Le Secrétariat a à cet effet préparé le document UNEP/MED WG.463/5 pour présenter les recommandations faites lors de la Réunion sur les pratiques optimales, qui traitent de l'interaction entre les pressions, les impacts et les éléments gouvernementaux dans l'évaluation du BEE et de l'interrelation, dans la mesure du possible, entre les différents objectifs écologiques pertinents de l'environnement côtier et marin de la mer Méditerranée, dans le cadre des approches méthodologiques pour les évaluations intégrées du milieu marin, pour considération par la Réunion actuelle du CORMON sur la surveillance de la pollution.

2.2.1 Évaluation intégrée du BEE : échelles de surveillance et d'évaluation pour les indicateurs communs relatifs à l'OE5 et l'OE9

11. La définition des échelles de surveillance et d'évaluation est une étape essentielle de la phase initiale de mise en œuvre de l'IMAP (2016-2019). Les échelles géographiques et temporelles de surveillance et d'évaluation sont prises en compte depuis l'adoption de l'IMAP. Elles restent une question transversale, puisque les évaluations holistiques intégrées entre les objectifs écologiques et les indicateurs communs exigent des échelles définies adaptées aux objectifs avec une possibilité d'agrégation du niveau national à régional (approche intégrée).

12. L'atteinte des cibles et des objectifs pour chaque objectif écologique dépend de ses caractéristiques, de ses méthodes de surveillance et d'évaluation, ainsi que des échelles de surveillance et d'évaluation. Il est ainsi nécessaire, à cette étape de la mise en œuvre de l'IMAP, de mieux repérer les meilleures approches des échelles de surveillance et d'évaluation pour certains objectifs écologiques et indicateurs communs.

13. Une proposition initiale de désignation des échelles appropriées des éléments à évaluer, ainsi que des échelles d'évaluation pour les indicateurs communs de l'IMAP, est donnée dans le document UNEP/MED WG.450/3 qui a été discuté lors de la Réunion régionale sur les pratiques optimales de l'IMAP. À la suite de ses résultats et recommandations, le Secrétariat a élaboré deux documents sur des questions transversales (UNEP/MED WG.463/5) et approches des échelles de surveillance (UNEP/MED WG.463/8) pour considération par la Réunion actuelle du CORMON sur la surveillance de la pollution. Ces documents visent à présenter des orientations concrètes et à proposer des étapes visant à la sélection des échelles de surveillance et d'évaluation en vertu de l'IMAP concernant les pratiques actuelles.

2.2.2 Application/validation des critères d'évaluation émergents/actualisés

14. La Réunion sur les pratiques optimales de l'IMAP a mis en lumière la valeur ajoutée de la poursuite des tendances comme un outil important pour évaluer le BEE ; ainsi, elle a recommandé l'application des tendances, mais également des seuils émergents/actualisés comme outils appropriés d'évaluation du BEE. Diverses méthodologies et options potentielles visant à élaborer les seuils ont été présentées, de même que des recommandations sur les options les plus adaptées aux indicateurs communs de l'IMAP. L'utilisation de ces méthodologies de calcul/d'actualisation régulière des seuils pour l'OE5 et l'OE9 est présentée dans le document UNEP/MED WG.463/5 pour considération par la Réunion actuelle du CORMON pour la surveillance de la pollution.

15. Au cours de la période de rapports actuelle, 24 critères d'évaluation de la pollution émergents/actualisés ont été approuvés dans la décision IG.23/6 relative au MED QSR 2017 adopté à la COP 20 (Tirana, Albanie, décembre 2017), dans le but d'encourager les Parties contractantes et le Secrétariat à les mettre en place à titre indicatif dans les différents contextes présents en Méditerranée. Les évaluations actualisées relatives à l'OE5 et l'OE9 fournies dans le document UNEP/MED WG.463/Inf.6 sont ainsi basées sur de nouvelles estimations d'évaluations de concentrations ambiantes (BAC) sous-régionales méditerranéennes calculées à partir des concentrations ambiantes recommandées au niveau sous-régional pour les métaux lourds dans le biote, tandis que les BAC sous-régionales méditerranéennes dans le sédiment ont été estimées, mais pas appliquées.

2.3 Feuille de route de MED QSR 2023

16. Conformément aux résultats de MED QSR 2017 et de la décision IG.23/6, ainsi qu'aux recommandations de la Réunion sur les pratiques optimales de l'IMAP présentées dans le document UNEP/MED WG.450/3, le Secrétariat a préparé la feuille de route et l'évaluation des besoins de MED QSR 2023. Il propose une évaluation du BEE mieux intégrée et axée sur la force motrice-pression-état-impact-réponse (DPSIR) pour le MED QSR 2023, ainsi qu'une courte liste de besoins prioritaires clés, de processus principaux, d'étapes fondamentales et de produits connexes.

17. La 87^e Réunion du Bureau a pris en considération et s'est félicité de la feuille de route et de l'évaluation des besoins de MED QSR 2023 qui ont été par la suite présentées aux membres du CORMON pour consultation écrite, et ainsi convenues à la fin de l'année 2018, comme demandé par la COP 20.

18. La feuille de route et évaluation des besoins de MED QSR 2023, qui sont actuellement intégrées à la proposition du programme de travail pour 2020-2021 du PNUE/PAM en cours d'élaboration, sont ainsi comprises dans l'Annexe I de ce rapport à des fins d'information.

2.4 Système d'information (pilote) IMAP

19. Avec l'appui du projet EcAp-MEDII, le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/Info) développe actuellement un système d'information (pilote) IMAP pleinement opérationnel qui vise à mettre en œuvre l'IMAP et qui est connecté aux systèmes d'information des composants du PAM et d'autres plateformes régionales de connaissances pertinentes, qui formeront une base sur laquelle établir un système d'information IMAP pleinement opérationnel d'ici la fin de la phase initiale de l'IMAP, tel que présenté par la décision IG.22/7. Cela permettra aux Parties contractantes de publier leurs données de surveillance selon les normes de données et dictionnaires de données proposés (DS et DD).

20. La proposition actualisée des DS et DD présentés dans le document UNEP/MED WG.463/9, pour considération par la Réunion actuelle du CORMON sur la surveillance de la pollution, prescrit des informations de base sur l'établissement de rapport sur les données et sur leurs spécifications dans le cadre du système d'information (pilote) IMAP (dans des feuilles de calcul de fichier Excel). Elles visent à aider les fournisseurs de données à remplir les futurs modèles de métadonnées ; les formats seront développés conformément à ces informations de base en matière de rapport des données.

21. La proposition actualisée de DS et DD pour les indicateurs communs 13, 14 et 17 de l'IMAP relatifs à l'eutrophisation (OE5) et aux contaminants (OE9) a été élaborée en prenant en compte les fiches d'orientation de l'IMAP et les modèles de métadonnées de MED POL approuvés par la Réunion des Coordonnateurs de MED POL, Rome, Italie, 29-31 mai 2017 (UNEP(DEPI)/MED WG.439/20). Par ailleurs, les DS et DD pour l'indicateur commun 21 ont été préparés avec l'aide du projet de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat/Système de partage d'informations sur l'environnement.

22. Il est à noter que les DS et DD proposés se basent également sur l'expérience respective pertinente de CAR/Info, ainsi que sur l'expérience accumulée en établissant d'autres bases de données pertinentes, telles que la plateforme de chimie EMODnet, SeaDataNet et le dictionnaire de données WISE, maintenus par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et disponibles sur EIONET. Le système d'information (pilote) IMAP est ainsi relié à d'autres bases de données marines régionales (par exemple SeaDataNet, SeaDataCloud, EMODnet, etc.), qui peuvent contenir ou exiger des nombres différents d'entrées de métadonnées. La proposition actualisée de DS et DD offre ainsi des jeux de données et dictionnaires associés plus vastes en ce qui concerne les objets obligatoires stipulés dans les fiches d'orientation connexes de l'IMAP et les modèles de métadonnées actuelles de MED POL.

23. Une phase de test du système d'information pilote IMAP sera lancée avec la participation volontaire des pays intéressés, qui seront invités à commencer à fournir des flux de données pour les indicateurs communs choisis à partir de mai 2019. Sur la base des retours d'information et des suggestions provenant du test, le système d'information pilote IMAP sera publié dans le but de devenir pleinement opérationnel et de publier des données pour 10 indicateurs communs choisis de l'IMAP.

2.5 Évaluations thématiques actualisées pour l'eutrophisation et l'état des contaminants dans l'environnement marin de Méditerranée

24. Au cours de la période 2016-2018, la base de données MED POL a été mise à jour avec de nouveaux jeux de données présentés à plusieurs Parties contractantes (comme présenté ci-dessous en section 3.1) et relatifs aux indicateurs communs 13, 14 et 17. Par conséquent, une actualisation des évaluations régionales spatiales menées lors de l'élaboration de MED QSR 2017 comme première évaluation holistique de l'environnement marin basée sur les indicateurs communs de l'IMAP, est fournie pour l'OE5 et l'OE9 dans le document UNEP/MED WG.463/Inf.6. Elle vise à mettre à jour les résultats concernant l'état de l'environnement marin en Méditerranée, et à contribuer à la préparation du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019 (SoED), conformément au

programme de travail pour 2018-2019 du PNUE/PAM, et à davantage répondre au besoin d'harmoniser l'environnement et le développement en Méditerranée.

25. Ces évaluations actualisées confirment le fait que le BEE est maintenu dans une partie de la Méditerranée où l'évaluation est possible (France, Slovénie, Croatie, Monténégro et Chypre), comme déjà déclaré dans le MED QSR 2017 concernant l'eutrophisation et les contaminants, malgré le fait que les zones côtières à risque continuent d'exister.

2.6 Protocoles de surveillance pour les indicateurs communs relatifs à la pollution

26. L'harmonisation et les gains de connaissances plus vastes des pratiques actuelles en vigueur en matière de protocoles de surveillance sont fondamentaux pour permettre un rapport de jeux de données normalisé et comparable dans toute la Méditerranée, et pour optimiser et exécuter des programmes de surveillance financièrement rationnels. Par ailleurs, l'actualisation des méthodologies de surveillance appuiera la mise en conformité des programmes nationaux existants de surveillance marine avec les exigences de l'IMAP. Le document UNEP/MED WG.463/6 présente à cet effet un résumé des principales méthodologies de surveillance utilisées par les Parties contractantes dans l'environnement marin, ainsi que des méthodes traditionnelles étant toujours valides, pour offrir globalement davantage d'informations et d'orientations sur les pratiques actuelles en matière de surveillance qui pourraient être mises en œuvre.

2.7 Systèmes d'assurance qualité et de contrôle des données relatives à la pollution

27. La base de données de surveillance de MED POL (logiciel de base de données Microsoft Access SQL) est structurée autour de plusieurs composantes et modules, tels que le traçage et le mappage, l'analyse des tendances, un module d'accès à distance, dans une approche tout-en-un, qui constituent une référence pour le programme de surveillance de MED POL. Toutefois, au vu du fait que l'informatique et les communications évoluent très rapidement, et qu'un certain nombre d'erreurs de données ont été remarquées après près de 20 ans, le Secrétariat a lancé le développement d'un nouveau système de gestion des données pour améliorer la gestion des données adaptée aux exigences de l'IMAP, comme expliqué ci-dessus.

28. Les systèmes d'assurance qualité et de contrôle des données proposés pour la base de données de surveillance de MED POL et le système d'information pilote de l'IMAP stipulent qu'ils sont organisés à deux niveaux : i) l'assurance de la qualité des données et le contrôle des données pour chaque indicateur commun de l'IMAP ; et ii) le système d'assurance de la qualité des données, les systèmes d'établissement de rapports et la validation, comme fournis dans le document UNEP/MED WG. 463/10 pour considération par la Réunion actuelle du CORMON sur la surveillance de la pollution.

29. Les systèmes d'assurance qualité proposés prévoient la prise en compte des trois niveaux organisationnels (laboratoires nationaux, Coordonnateurs de MED POL et Secrétariat) pour redéfinir les responsabilités en matière de gestion de la « qualité des données » et des flux de données, et offrir une base de compréhension commune du cadre de « qualité des données ».

30. L'atteinte des attributs de base, notamment la complétude, l'exactitude, la cohérence, la rapidité, l'accessibilité et la validité, est également considérée comme nécessaire pour obtenir la « qualité des données » exigée dans le cadre de l'IMAP. Ces attributs doivent être pris en compte durant tous les processus de génération des données, notamment la collecte et le rapport de données, l'entreposage des données et, enfin, leur utilisation par les parties intéressées. En garantissant la qualité des données, les étapes de surveillance et d'évaluation qui suivront s'axeront sur des informations fiables et des faits environnementaux démontrables (défendables et reproductibles).

2.8 Mobilisation des ressources, propositions de projets récemment approuvées ou soumises pour validation qui revêtent une importance pour la mise en œuvre de l'IMAP en ce qui concerne l'OE5 et l'OE9

31. Le PNUE/MAP et les partenaires d'exécution du Programme MED ont focalisé leurs efforts sur la rédaction des documents de projets secondaires à la suite de la validation des activités par les Coordonnateurs opérationnels du FEM. L'actualisation de l'analyse diagnostique transfrontière (TDA) est envisagée dans le cadre de la Composante 1 du Programme MED - *Réduction de la pollution terrestre, en particulier dans les zones côtières à risque, et mesure des progrès par rapport aux impacts*, qui constitue un élément clé de la composante Eaux internationales du projet secondaire 1.1, avec un budget de 3 millions de dollars des États-Unis.

32. La réalisation de la composante Eaux internationales du Projet secondaire 1.1 entraînera les produits suivants : i) TDA actualisée, notamment l'évaluation en fonction du genre ; ii) rapport sur les progrès par rapport aux impacts ; iii) stratégie de surveillance en mer et repérage de 20 lieux pour les stations de surveillance en mer, notamment la direction de la mise en œuvre de l'IMAP pour les indicateurs choisis, à un maximum de 5 stations en mer ; et iv) politique de partage des données pour la Méditerranée. Actualiser la TDA après 10 ans suivant l'évaluation précédente est une occasion de prendre en compte les changements significatifs apportés aux cadres réglementaires et de coopération dans la région depuis 2005 ; d'aborder des domaines qui n'ont pas été suffisamment couverts par les évaluations actuelles et à venir de la Méditerranée (tels que le genre, les impacts des changements climatiques sur les services écosystémiques et les activités socioéconomiques, l'impact de la pollution sur la biodiversité marine, et d'autres domaines similaires)

33. Le PNUE/PAM négocie actuellement avec la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) pour appuyer la troisième phase de l'action pour les aires marines protégées (MPA), avec une action complémentaire pour la mise en œuvre de l'IMAP, à appuyer dans le cadre de la Stratégie Green Med III. Par conséquent, le PNUE/PAM et les aires spécialement protégées (ASP)/CAR ont élaboré, en coordination complète avec DG NEAR et la Direction générale pour l'environnement (DG ENV), une proposition de document de projet avec un budget de 4 millions d'euros.

34. Ce nouveau projet vise à aborder les besoins de mise en œuvre de l'IMAP en matière de surveillance des paramètres environnementaux qui ne sont pas systématiquement évalués, notamment les indicateurs communs de l'IMAP sur la biodiversité, les espèces non indigènes (NIS), la pollution et déchets marins, ainsi que les défis de gestion des aires marines protégées. Il garantira également la surveillance de ces paramètres conformément aux résultats de MED QSR 2017 et de la Stratégie de financement de l'approche écosystémique.

35. Dans le cadre de l'accord de coopération entre le PNUE et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS), une contribution volontaire de 2 015 000 euros a été apportée par l'Italie en appui aux activités comprises dans le programme de travail pour 2018-2019 du PNUE/PAM. Plusieurs activités ont été entreprises au cours de la période actuelle, notamment l'élaboration de fiches d'activités complètes, dont l'une d'elles concerne l'analyse comparative entre l'IMAP et la décision 2017/848/EU du BEE, et une autre relative à l'évaluation des actions nécessaires, selon que de besoin, en vue de l'harmonisation entre les deux systèmes pour l'ensemble des trois modules de l'IMAP (biodiversité et espèces non indigènes, pollution et déchets marins, et côtes et hydrographie). Toutes ces actions seront exécutées en vue de contribuer à combler les lacunes soulevées dans le MED QSR 2017.

3. SITUATION DE LA SURVEILLANCE MED POL

36. Le Secrétariat/MED POL a engagé des discussions étroites avec le CAR/Info pour veiller à ce que la base de données en ligne de MED POL, créée en 2012, soit mise à la disposition de toutes les Parties contractantes afin qu'elles puissent faire rapport sur les données de surveillance et consulter

leurs rapports précédents. La base de données Microsoft Access, sur laquelle les données ont été reçues jusqu'au second semestre de l'année 2016, a été intégrée à la base de données en ligne de MED POL, tandis que les rapports actuels, publiés grâce aux modèles de métadonnées MED POL et révisés par la Réunion des Coordonnateurs de MED POL, Rome, Italie, 29-31 mai 2017, resteront opérationnels jusqu'au lancement du processus de rapports dans le système d'information (pilote) IMAP par CAR/Info.

37. Au cours de cette période d'établissement de rapports, des efforts ont été fournis pour former les laboratoires nationaux et experts désignés de MED POL inclus dans la mise en œuvre du programme d'assurance de la qualité des données, en organisant deux évaluations d'aptitude en ce qui concerne les échantillons d'éléments en trace et de contaminants organiques en milieu marin, et deux programmes de formation sur les bonnes pratiques en laboratoire d'échantillonnage, de préparation des échantillons et d'analyses d'éléments en trace et de contaminants organiques, en utilisant diverses techniques instrumentales. Cet exercice contribue à renforcer les capacités nationales pour respecter les exigences de l'IMAP. La situation de la mise en œuvre des évaluations d'aptitude et des programmes de formation est présentée ci-dessous dans la Section 3.2 et dans le document UNEP/MED WG.463/7 pour considération par la Réunion actuelle du CORMON sur la surveillance de la pollution.

3.1 Statut de l'établissement de la base de données de surveillance de MED POL

38. Depuis 2000, les données de MED POL sont republiées par CAR/Info dans le système en vue de garantir la disponibilité de la base de données en ligne de MED POL pour inclusion dans le système d'information (pilote) IMAP. Dans le même temps, la base de données en ligne de MED POL fait l'objet de révisions pour garantir la facilité d'accès et la publication de données existantes et nouvelles, dont il est prévu qu'elles soient rapportées par les Parties contractantes dans un avenir proche, avant l'achèvement du système d'information (pilote) IMAP.

39. La phase de test de la base de données actuelle en ligne de MED POL a à cet effet été lancée au cours du dernier trimestre de l'année 2018 avec la participation de la Croatie et du Monténégro. Toutefois, plusieurs problèmes ont été enregistrés, ce qui a indiqué que la base de données en ligne de MED POL n'était peut-être pas prête pour la publication en ligne de données de surveillance.

40. La préparation de MED QSR 2017 a joué un rôle instrumental dans le rapport de nouveaux jeux de données relatifs à la pollution marine par plusieurs Parties contractantes. Par conséquent, au cours de la période 2016-2018, la base de données de MED POL a été actualisée grâce à de nouveaux jeux de données relatifs à l'eutrophisation [Égypte (2012, 2015), France (2013-2016), Israël (2013, 2015), Monténégro (2016-2017), Maroc (2013-2015), Tunisie (2015), Turquie (2014-2015)] et aux contaminants [France (2015-2016), Israël (2015), Monténégro (2016-2017), Maroc (2016-2018), Slovénie (2016), Turquie (2014-2015)]. Ces jeux de données seront publiés sur la base de données en ligne de MED POL après que leur qualité a été vérifiée, selon que de besoin, et donc préparés à être transférés de la base de données actuelle en ligne de MED POL au système d'information (pilote) IMAP.

41. L'Annexe 2 présente l'état d'avancement de la soumission totale des données provenant de la mise en œuvre du programme de surveillance de la pollution marine MED POL IV par les Parties contractantes conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, aux articles 8 et 13 du Protocole SST et à la décision IG 22/7 de l'IMAP.

42. Au vu des problèmes survenus au cours du processus de test de la base de données en ligne de MED POL, les Parties contractantes seront appelées, au cours du second trimestre de l'année 2019, à faire rapport hors ligne de tous les jeux de données en attente et des jeux de données de surveillance de 2018 dans les modèles actuels de métadonnées, comme approuvé par la Réunion des Coordonnateurs de MED POL, Rome, Italie, 29-31 mai 2017 UNEP(DEPI)/MED WG.439/20).

3.2 Assurance de la qualité des données

43. En vue de donner des recommandations visant à améliorer la qualité et la quantité des données de surveillance dans les 10 prochaines années, la situation actuelle est présentée dans le document UNEP/MED WG.463/7 comme base de discussion sur un certain nombre de besoins des laboratoires nationaux et de leur personnel, qui participent aux programmes nationaux de surveillance de l'environnement marin dans le cadre de la mise en œuvre de MED POL IV/IMAP. Les rapports finaux des évaluations d'aptitude de 2017 et de 2018 sur les métaux en trace et les contaminants organiques présents dans le sédiment sont présentés dans le document UNEP/MED WG.463/Inf.8 pour informer la Réunion actuelle du CORMON sur la surveillance de la pollution.

44. Bien que la génération de données en Méditerranée se soit bien améliorée, en qualité et en quantité, depuis les stades initiaux de MED POL, surtout grâce à la coopération de MED POL et du MESL de l'AIEA, il est nécessaire de reconnaître que la situation doit toujours être améliorée. Les résultats des évaluations d'aptitude (PT) en ce qui concerne les analyses d'éléments en trace (TE) dans les échantillons marins montrent notamment que la qualité de l'analyse a significativement augmenté au cours des 10 dernières années, et la majorité des laboratoires qui participent aux PT en ce qui concerne les TE réussissent bien. Cependant, au cours des trois dernières années, c'est-à-dire de 2016 à 2018, jusqu'à 44 % des laboratoires désignés ayant reçu les PT n'ont pas transmis en retour les résultats des PT. Dans le même temps, on remarque que la qualité des résultats des évaluations d'aptitude en ce qui concerne les contaminants organiques a significativement baissé. La qualité de l'analyse ne semble pas avoir augmenté, et le manque d'incertitudes rapportées (et de systèmes d'assurance qualité et de contrôle des données appropriés) représente une grande partie du problème.

45. En parallèle à la mise en œuvre des PT, deux « programmes de formations sur les bonnes pratiques en laboratoire d'échantillonnage, de préparation des échantillons et d'analyses d'éléments en trace et de contaminants organiques » sont chaque année organisés en utilisant diverses techniques instrumentales, pendant deux semaines, au MESL, à Monaco. Les programmes sont destinés aux responsables de laboratoires qui sont déjà activement impliqués ou seront bientôt impliqués dans l'analyse d'échantillons marins faisant partie du programme de surveillance de MED POL.

46. Les participants sont très satisfaits des connaissances acquises grâce à ces programmes de formation. Au cours de la période 2016-2018, près de 87 % des participants aux programmes de formations sur les éléments en trace les ont considérés comme excellents, tandis que 100 % des participants aux programmes de formation sur les contaminants organiques ont déclaré que les programmes avaient dépassé leurs attentes, ou étaient excellents. Tous les participants aux programmes de formation sur les éléments en trace au cours de la période 2016-2018 ont déclaré que leurs compétences en matière d'apprentissage visant à entreprendre les tests requis s'étaient améliorées après avoir participé à ce programme, tandis qu'en ce qui concerne le programme de formation sur les contaminants organiques, seuls 80 % des participants ont déclaré une amélioration de leurs compétences.

47. Au vu de la situation actuelle, les activités suivantes sont prévues dans les deux prochaines années (2020-2021) dans le cadre de la coopération entre le PNUE/PAM et l'AIEA/MESL :

- i) Poursuite des mesures d'assurance qualité en vigueur depuis 1986, c'est-à-dire organisation d'évaluations d'aptitude et de programmes de formation pour analyser les éléments en trace et les contaminants organiques constitués de pesticides organochlorés, de polychlorobiphényles et d'hydrocarbures pétroliers dans les matrices marines ;
- ii) Réponse aux besoins des laboratoires nationaux qui participent à des programmes nationaux de surveillance de l'environnement marin dans le cadre de la mise en œuvre de MED POL IV/IMAP, en s'axant en particulier sur leurs besoins techniques les plus pertinents (par exemple acquisition d'équipement de laboratoire) et lacunes en matière de connaissances ;

- iii) Recommandations conformes aux résultats des évaluations d'aptitude pour améliorer la performance des responsables nationaux et appliquer des méthodes analytiques et de bonnes pratiques en laboratoires conformes aux exigences de l'IMAP ; et
- iv) Appui à l'utilisation de matériaux de référence certifiés (MRC) pour les éléments en trace et les contaminants organiques dans les matrices conformément à l'IMAP (échantillons marins, de biote et de sédiment).

Annexe I
Feuille de route et Évaluation des besoins du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

I. Du Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

Dans le contexte de la mise en œuvre de la Feuille de route de l'approche écosystémique adoptée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles en 2008 (Décision IG. 17/6), Le système PNUE/PAM a produit au cours du dernier exercice biennal 2016-2017 le premier Rapport sur la qualité de la Méditerranée de l'histoire (ci-après dénommé 2017 MED QSR, <https://www.medqsr.org/>). Il s'agit d'un produit d'évaluation reposant sur des Objectifs écologiques et des Indicateurs communs couvrant l'ensemble de la région qui s'appuie sur des données existantes et qui est complété par les apports de sources nombreuses et diversifiées.

Tout en soulignant l'importance de cette réalisation majeure et innovante du PAM, la Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR (vingtième session de la Conférence des Parties, Tirana, Albanie, 17-20 décembre 2017) a mis en lumière plusieurs lacunes (présentées au Chapitre II du présent document) et a demandé au secrétariat de préparer en coopération avec les Parties contractantes, dans le cadre de la structure de gouvernance de l'approche systémique, au cours de la première année du biennium 2018-2019, une feuille de route accompagnée d'une évaluation des besoins sur comment améliorer la collecte des données pour combler les lacunes en matière de connaissances et renforcer les capacités du système. Dans cette perspective, les activités prioritaires nécessaires pour la réalisation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée devront être identifiées pour être incluses dans le Programme de travail ».

Suite à la Décision IG. 23/6, le Bureau, lors de sa quatre-vingt-cinquième réunion (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2018), a demandé « a demandé que la feuille de route et l'évaluation des besoins pour l'établissement du Rapport 2023 du Bilan de santé de la Méditerranée, préparées en étroite collaboration avec le groupe de coordination de l'approche écosystémique, soient soumises pour examen à sa quatre-vingt-sixième réunion. ».

Le présent document décrit une approche du secrétariat de l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée conforme au mandat susmentionné de la vingtième session de la Conférence des Parties et constitue la version préliminaire de la Feuille de route. En tant que tel, il décrit en détail les principaux processus et jalons ainsi que les résultats et calendriers connexes, dont la mise en œuvre permettra au système PAM de combler les lacunes identifiées en matière de connaissances et de produire, dans la mesure du possible, un Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (Version préliminaire) complet, de qualité, couvrant l'ensemble de la région et reposant sur des données.

La Version préliminaire contient une section narrative qui décrit les constatations de l'évaluation initiale des principaux besoins ainsi que des jalons proposés et des étapes nécessaires proposés pour répondre aux besoins identifiés. Les détails sont ensuite présentés sous forme de tableaux de la Feuille de route initiale du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, et accompagnés de la Vision, des Principaux processus et jalons ainsi que des résultats connexes (avec les délais proposés), notamment la nécessaire implication du mécanisme de gouvernance de l'Approche écosystémique.

Cette version préliminaire de la Feuille de route du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée sera élaborée et discutée de façon plus approfondie, conformément à la Décision IG. 23/6, en étroite coopération avec les Parties contractantes, par l'intermédiaire de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique.

II. Évaluation des principaux besoins afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système

La Décision IG. 23/6 sur le 2017 MED QSR a mis l'accent sur plusieurs lacunes et a recommandé les orientations générales suivantes afin de produire le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée dans les meilleures conditions possibles :

- (i) harmonisation et normalisation des méthodes d'évaluation et de surveillance,
- (ii) amélioration de la disponibilité et nécessité de recueillir de longues séries de données, dont la qualité soit garantie, afin de surveiller les tendances de l'état de l'environnement marin,
- (iii) amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés utilisés lors de l'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris en utilisant les données stockées dans d'autres bases de données auxquelles contribuent régulièrement certains pays méditerranéens,
- (iv) amélioration de l'accessibilité des données dans le but d'améliorer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen et en s'assurant que le Système de la plateforme méditerranéenne des connaissances (Info-PAM) est opérationnel et continuellement mis à jour, afin d'intégrer les soumissions de données pour tous les Indicateurs communs du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE).

Pour répondre spécifiquement aux principales orientations susmentionnées lors de l'élaboration du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, le secrétariat et les Composantes du PAM ont examiné l'état de la mise en œuvre nationale du PISE, en se focalisant sur les meilleures pratiques et les défis relevés en ce qui concerne les différents aspects de sa mise en œuvre au niveau national, et ont engagé une discussion sur un certain nombre de questions transversales et de défis concernant l'ensemble de la région, qui sont fondamentaux pour assurer une évaluation intégrée efficace du Bon état écologique (BEE). Une évaluation initiale des besoins sur les moyens permettant d'améliorer la collecte des données afin de répondre aux lacunes en matière de connaissances et de renforcer les capacités du système a été élaborée dans « le Rapport intermédiaire sur la mise en œuvre de la Décision IG. 22/7 sur le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et les Critères d'évaluations connexes » (UNEP/MED WG.450/3). Ce document a été présenté lors de la réunion régionale sur la mise en œuvre du PISE : Meilleures pratiques, Lacunes et Défis communs (10-12 juillet, Rome, la Réunion de Rome) qui a débouché sur de précieux enseignements tirés, conclusions et recommandations. Ils orientent les travaux du secrétariat vers une évaluation des besoins plus détaillée qui sera fournie par groupe par groupe et discutée lors des prochaines réunions du CORMON et dans le cadre de la Structure de gouvernance de l'approche écosystémique correspondante.

Les questions suivantes seront présentées pour examen et discussion approfondie lors des prochaines réunions du CORMON :

- a) Meilleure prise en compte des liens d'interdépendance entre les Activités/Pressions/Impacts et clarification de la définition des impacts, en soulignant que cette définition doit principalement se focaliser sur la biodiversité,
- b) Clarifications et définitions des règles d'intégration et d'agrégation. À cet égard, la Réunion de Rome a demandé au secrétariat d'apporter les modifications nécessaires au document UNEP/MED WG. 450/3 en choisissant d'accorder la priorité, à ce stade de la mise en œuvre du PISE, aux travaux sur l'agrégation géographique et la mise à l'échelle des évaluations plutôt qu'à l'intégration.

Conformément aux résultats de la réunion de Rome, et tenant compte des réalisations, enseignements tirés et défis relevés pendant la phase initiale actuelle de mise en œuvre du PISE au niveau national, les éléments suivants seront soumis pour discussion lors des prochaines réunions du CORMON :

- a) Les efforts visant à une mise en œuvre nationale du PISE coordonnée doivent être renforcés, notamment grâce à de propositions techniques,
- b) Des activités de renforcement des capacités adaptées doivent être créées afin de combler les lacunes clairement identifiées lors des formations nationales au PISE, notamment sur les capacités techniques, logiciels, protocoles de surveillance, ressources humaines nécessaires, etc.,
- c) D'autres efforts doivent être déployés par les Parties contractantes afin de créer pour les évaluations davantage d'ensembles de données synchronisés (collecte de données dont la qualité est garantie, d'une manière et d'un format cohérents, et disponibilité de longues séries de données afin de surveiller les tendances);
- d) Un système d'information pilote, compatible avec le PISE, doit être finalisé afin de permettre aux Parties contractantes de soumettre les données compatibles avec le PISE, en procédant à une claire distinction entre les données obligatoires et les données optionnelles,
- e) Les protocoles de surveillance et les méthodes d'évaluation doivent être harmonisés et normalisés, notamment les critères harmonisés au plan régional pour les conditions de référence et les valeurs seuil/limite par zone d'évaluation, le cas échéant et dans la mesure du possible,
- f) Les approches fondées sur le risque, les méthodologies des essais analytiques et des évaluations, les critères d'évaluation des méthodes d'évaluation chimique et biologique intégrée, les essais de nouveaux outils - dont l'efficacité a été démontrée par la recherche - pour la surveillance des effets toxiques et l'amélioration des connaissances sur les nouveaux produits chimiques doivent donner lieu à des efforts supplémentaires,
- g) Les essais des évaluations de concentrations ambiantes et des évaluations de concentrations environnementales et l'application de seuils doivent être entrepris à titre expérimental et aux niveaux régional et subrégional,
- h) L'identification et l'évaluation de l'accumulation des déchets marins (flux d'échouement, charges et liens avec des sources spécifiques) et des points sensibles, en utilisant des systèmes d'information et de cartographie géographiques ainsi que des outils de modélisation, doivent être renforcées, notamment grâce à une meilleure compréhension de la dynamique des transports et des zones d'accumulation,
- i) L'Interface Politique-Science doit être renforcée, structurée et pérennisée en soutenant les programmes de surveillance nationaux, afin de s'assurer que les projets scientifiques en cours peuvent répondre aux besoins de mise en œuvre nationale du PISE,
- j) La coopération au niveau subrégional en matière d'Indicateurs communs - visant, dans les cas appropriés, à partager les meilleures pratiques et à combler les lacunes spécifiques dans le cadre des programmes de surveillance nationaux - doit être renforcée,
- k) Un échange continu des meilleures pratiques doit être encouragé et établi entre les experts thématiques, possiblement grâce à des outils de communication en ligne pour les trois groupes du PISE.

Sur la base des constatations du 2017 MED QSR et de la Décision IG. 23/6 connexe, ainsi que des recommandations de la Réunion de Rome, le secrétariat a conclu une analyse coordonnée impliquant toutes les composantes pertinentes sur les principales réalisations et lacunes du 2017 MED QSR, besoins prioritaires et questions spécifiques auxquels il convient de répondre pour chaque groupe du PISE. Des recommandations spécifiques ont également été coordonnées sur les besoins en matière de procédures (y compris les réunions et la coordination), en s'appuyant sur les enseignements tirés du processus du 2017 QSR, afin de trouver des façons et des moyens réalistes de répondre aux lacunes identifiées dans le 2017 MED QSR et de les combler.

Le résultat de ce recensement spécifique est :

- (a) Une vision d'une évaluation du bon état écologique (BEE), fondée sur la DPSIR (Force motrice-Pression-État-Impact-Réponse) et plus intégrée, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, et
- (b) Une brève liste des principaux besoins prioritaires auxquels il est nécessaire de répondre pour atteindre cette vision, assortie des principaux processus, jalons et résultats connexes nécessaires.

Sur la base des résultats des étapes ci-dessus poursuivies par le secrétariat, les principaux besoins prioritaires auxquels il convient de répondre pour réaliser l'évaluation du bon état écologique (BEE), fondée sur la DPSIR, du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, sont :

1. L'(es) échelle(s) de surveillance, d'évaluation et des rapports à convenir, afin de permettre une évaluation d'ensembles de données comparables,
2. Les outils méthodologiques et les critères d'évaluation nécessaires à convenir afin de permettre et de promouvoir l'évaluation intégrée du bon état écologique (BEE),
3. L'application totale du PISE à atteindre, avec la production de données partout en Méditerranée,
4. Un Système d'information du PISE pleinement opérationnel et reposant sur le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) à mettre en place pour permettre aux Parties contractantes de soumettre leurs rapports en temps opportun,
5. Les Protocoles de surveillance ainsi que l'Assurance qualité et le Contrôle de la qualité des données utilisés pour les Indicateurs communs du PISE doivent être mis à disposition pour guider les Parties contractantes,
6. Les lacunes en matière de capacités nationales et de connaissances doivent être comblées afin d'assurer la cohérence et la disponibilité des données sur l'ensemble de la région,
7. Les partenaires, projets régionaux doivent être en mesure de contribuer en termes de processus d'une façon coordonnée,
8. Une coordination régionale, régulière, efficace (et plus fréquente) avec les Parties contractantes doit être mise en place.

III. Vision et Jalons à atteindre pour parvenir à une production réussie du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée

Vision : Une évaluation intégrée du BEE reposant sur la DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidés et de qualité assurée, présentés et traités grâce à un Système d'Information du PISE efficace, interopérable avec les réseaux nationaux et régionaux de surveillance et de notification.

Le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée s'articule autour des phases et processus suivants :

1. La négociation et l'accord, en temps opportun, des Parties contractantes grâce à la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique au niveau régional (et, le cas échéant, sous-régional) sur l'(es) échelle(s) de surveillance, d'évaluation et de notification,
2. L'élaboration et l'accord des Parties contractantes grâce à la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique sur les outils méthodologiques et les critères d'évaluation nécessaires pour permettre et promouvoir l'évaluation intégrée du BEE au niveau des Objectifs écologiques et, dans la mesure du possible, pour l'ensemble des Objectifs écologiques pertinents,
3. L'application totale des programmes de surveillance nationaux reposant sur la PISE partout en Méditerranée afin de permettre à la région de produire des données de qualité et en temps réel

pendant le biennium 2020-2022 (la production d'au moins deux ensembles de données pour chaque groupe du PISE²) ;

4. La livraison et l'opérationnalisation d'un Système d'information du PISE convivial et reposant sur le SEIS pour collecter et traiter les données produites par les programmes de surveillance nationaux reposant sur le PISE,
5. L'élaboration et la mise en œuvre de Protocoles de surveillance ainsi que d'une Assurance qualité des données et d'un Contrôle de la qualité pour les Indicateurs communs du PISE (en fonction de la nature des Indicateurs communs, à élaborer aux niveaux régional/sous-régional ou au niveau national et discutés, convenus par les Parties contractantes par l'intermédiaire du niveau pertinent de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique),
6. Le soutien et l'assistance technique continus à apporter aux Parties contractantes pour tous les domaines susmentionnés,
7. La communication avec les partenaires régionaux afin qu'ils contribuent au Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, l'établissement de solides partenariats et l'élaboration d'une stratégie de communication et de visibilité pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée ;
8. Une coopération et une coordination régionales régulières et efficaces avec les Parties contractantes, par l'intermédiaire des CORMON, sous la direction du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique.

Le Tableau 1 ci-dessous détaille chacun des principaux processus et jalons de la feuille de route, ainsi que les délais pour les résultats et productions principaux.

Lorsqu'elle aura été examinée par le Bureau lors de sa quatre-vingt-septième réunion en novembre 2018, cette version préliminaire fera l'objet d'une élaboration plus poussée avec les Parties contractantes par l'intermédiaire de la Structure de gouvernance de l'Approche écosystémique. En particulier, il sera demandé aux Membres du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique de commenter la version préliminaire, y compris les réflexions du Bureau. Les Réunions des CORMON suivront les recommandations du Groupe de coordination de l'Approche écosystémique afin de continuer à répondre aux besoins spécifiques et aux actions prioritaires nécessaires pour obtenir les résultats présentés au Tableau 1, spécifiques à leurs groupes, tels que précisés dans la Décision IG.23/6 sur le 2017 MED QSR.

² Il convient de souligner que conformément aux consultations dans l'ensemble du système PNUE/PAM, il est vraisemblablement faisable d'avoir au moins deux ensembles de données dans les domaines de la pollution et des déchets marins, des côtes et de l'hydrographie, alors qu'un seul ensemble de données pourra être d'une qualité assurée pour la biodiversité et les espèces non indigènes partout en Méditerranée.

Vision du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée :

Une évaluation intégrée du BEE reposant sur la DPSIR, élaborée à partir d'ensembles de données de surveillance consolidés et de qualité assurée, présentés et traités grâce au Système d'Informations du PISE efficace, interopérable avec les réseaux nationaux et régionaux de surveillance et de notification

Caractéristiques du 2017 MED QSR (point de départ)

Ce premier produit d'évaluation régional, fondé sur 23 indicateurs communs du PISE, comprend de claires constatations, conclusions et messages clés liés à chaque indicateur. Les sources des données de l'évaluation comprennent les ensembles de données des Parties contractantes faisant partie de la base de données du MED POL, d'autres données pertinentes fournies par des composantes du PAM et un projet mis en œuvre par le PAM, de la CGPM et d'autres sources de données régionales, y compris des projets.

Les ensembles de données sont fournis, dans la mesure du possible, pour tous les indicateurs communs mais sont incomplets et la disponibilité des données est limitée pour l'ensemble de la région. L'évaluation est limitée par rapport à l'évaluation intégrée du BEE (fournie, lorsqu'elle existe, uniquement pour les Indicateurs communs d'Objectifs écologiques spécifiques). L'évaluation reconnaît la nécessité de s'intéresser aux liens entre les pressions/impacts et l'état de l'environnement marin, mais elle ne peut pas entrer dans les détails.

La décision IG. 23/6 de la vingtième session de la Conférence des Parties sur la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée prévoit :

- (i)** L'harmonisation et la normalisation des méthodes d'évaluation et de surveillance,
- (ii)** L'amélioration de la disponibilité et la nécessité de recueillir de longues séries de données dont la qualité soit garantie afin de surveiller les tendances de l'état de l'environnement marin,
- (iii)** L'amélioration de la disponibilité des ensembles de données synchronisés utilisées lors de l'évaluation de l'état de l'environnement marin, y compris en utilisant les données stockées dans d'autres bases de données auxquelles contribuent régulièrement certains pays méditerranéens,
- (iv)** L'amélioration de l'accessibilité des données dans le but d'améliorer les connaissances sur l'environnement marin méditerranéen en s'assurant que le Système de la plateforme méditerranéenne (Info-PAM) est opérationnel et continuellement mis à jour, afin d'intégrer les soumissions de données pour tous les Indicateurs communs du Programme intégré de surveillance et d'évaluation (PISE).

PRINCIPAUX PROCESSUS ET JALONS				
1. Échelles de surveillance, d'évaluation et de notification	2. Évaluation intégrée du BEE	3. Mise en œuvre nationale du PISE partout en Méditerranée 6. Assistance et soutien techniques	4. Système d'information du PISE 5. Protocoles de surveillance et Assurance qualité et Contrôle de la qualité des données	7. Sensibilisation et visibilité
RÉSULTATS				
<p>Analyse pour chaque groupe du PISE des lacunes en matière de connaissances, en mettant l'accent sur les échelles de surveillance préparées (mi-2019 - fin 2020),</p> <p>Approches relatives aux échelles de surveillance pour les Indicateurs communs du PISE incluses dans le Système d'information pilote du PISE défini (2019),</p>	<p>Analyse des interrelations entre secteurs, activités, pressions, impacts et états de l'environnement marin pour chacun des Indicateurs communs inclus dans le Système d'information pilote du PISE préparé (2018-2019),</p> <p>Approches relatives à la cartographie des pressions/impacts/état de l'environnement pour les Indicateurs communs du PISE définis ci-dessus (Réunion de Rome), (2019-2020),</p>	<p>État de la mise en œuvre nationale du PISE communiqué par les Parties contractantes (2018/2019, 2020/2021, 2021/2022),</p> <p>3 ensembles de données minimums sur les Indicateurs communs du PISE (EO5, EO9, EO10) communiqués par les Parties contractantes</p> <p>(2019, 2020, 2021/2022),</p>	<p>Informations sur le PISE et politique de partage des données élaborées (2019),</p> <p>Système d'information pilote du PISE en mesure de télécharger les données (fin 2019) ;</p>	<p>Calendrier du partage des données avec les partenaires régionaux défini (2019-2021),</p> <p>Accords conclus avec les Partenaires régionaux (2020),</p>

<p>Échelles de surveillance pour tous les Indicateurs communs du PISE convenues (2021),</p> <p>Échelles des produits d'évaluation pour l'ensemble des Indicateurs communs regroupés par Objectifs écologiques proposées (2021-2022),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base proposés/mis à jour pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2020-2021),</p> <p>Critères d'évaluation/seuils/valeurs de base initiés pour tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p> <p>Modèles de rapport adaptés aux échelles des surveillance et échelles des produits d'évaluation (2021-2022).</p>	<p>Concept méthodologique élaboré et proposé pour évaluer les interrelations des pressions/impacts/états de l'environnement marin (2020),</p> <p>Concept méthodologique visant à améliorer l'intégration des produits d'évaluation thématique liés aux Indicateurs communs du PISE, c'est-à-dire l'intégration entre les Objectifs écologiques (à l'échelle nationale, subrégionale et régionale), convenu et mis à l'essai (2020-2021);</p> <p>Produits d'évaluation thématique sont préparés (2021-2022),</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée remis (2023),</p>	<p>1 ensemble de données minimum (EO1 et EO2) communiqué par les Parties contractantes (2021/2022),</p> <p>2 ensembles de données minimums (EO7 et EO8) communiqués par les Parties contractantes (2021/2022),</p> <p>Formations au renforcement des capacités nationales organisées en fonction des besoins propres aux pays (2019-2021),</p> <p>Ateliers et formations subrégionaux/régionaux, dans les domaines des besoins en capacités et des lacunes en matière de connaissances communs, organisés (2 par sous-région au minimum), (2019-2021),</p> <p>Pilotes de surveillance conjoints conçus et mis en œuvre</p>	<p>Dictionnaires de données et normes de données finalisés pour tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2021),</p> <p>Système d'information pilote du PISE mis à jour pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (mi-2022),</p> <p>Système d'information du PISE pleinement opérationnel permettant aux Parties contractantes de communiquer leurs données de surveillance en 2020, 2021 et 2022.</p> <p>Protocoles de surveillance élaborés pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE, (2018/2019),</p>	<p>Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée élaborée et convenue (2021),</p> <p>Sensibilisation des partenaires clés entreprise et réunions organisées (2019-2020),</p> <p>Stratégie de communication et de visibilité du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée mise en œuvre (2021-2023),</p> <p>Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée publié en deux langues et en ligne disponible et présenté lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties.</p>
--	---	--	---	---

		<p>(au minimum 2 dans les pays participants), (2019-2021).</p>	<p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité en place pour les Indicateurs communs du PISE inclus dans le Système d'information pilote du PISE (2019-2020),</p> <p>Dispositifs Assurance qualité et Contrôle de la qualité élargis pour couvrir tous les Indicateurs communs du PISE (2021-2022),</p>	
<p>8. Collaboration régionale effective</p>				
<ul style="list-style-type: none"> • Les réunions des CORMON sont tenues (au minimum 1/an/groupe entre 2019-2022), • Les réunions intégrées des CORMON sont tenues (au minimum 1/biennium 2020, 2022), • Les réunions du Groupe de coordination de l'Approche systémique sont tenues (au minimum 1/an entre 2019-2023), • Les groupes d'experts sub-régionaux qui s'occupent des spécificités de la surveillance et de l'évaluation, y compris des échelles des produits d'évaluation et de leur intégration, se réunissent (au minimum 1/biennium pour toutes les sous-régions d'une manière intégrée, pour tous les groupes), 				

- Les groupes d'experts en ligne se réunissent pour chaque groupe, afin d'assurer un travail continu entre les réunions des CORMON (à rétablir dans les CORMON en 2019),
- Les réunions bilatérales sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord sont tenues, les nouveaux mémorandums d'accord sont pris en considération et les partenariats avec les partenaires clés sont encore renforcés,
- Les rapports intermédiaires sont soumis aux réunions du Bureau des Parties contractantes, aux réunions des Points focaux du PAM et aux Conférence des Parties (2019-2023) pour orientation et approbation, le cas échéant.

Annexe II
Statut de la soumission des données sur la surveillance de la pollution marine par les Parties contractantes conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, des articles 8 et 13 du Protocole SST et de la décision IG 22/7 de l'IMAP

Statut de la soumission des données sur la surveillance de la pollution marine par les Parties contractantes conformément à l'article 12 de la Convention de Barcelone, des articles 8 et 13 du Protocole SST et de la décision IG 22/7 de l'IMAP

<i>Pays</i>	Nutriments	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
Albanie			2001					
			2002					
			2003	2003				
			2004	2004				
	2005		2005					
	2006		2006					
			2007					
Algérie	2012*	2012	2012	2012	2012	2012		
Bosnie-Herzégovine	2006	2006					2006	
	2007	2007					2007	
	2008	2008					2008	
							2009	
							2010	
Croatie				1999				
				2000			2000	
							2001	
					2002		2002	
				2003	2003		2003	
				2004	2004		2004	
				2005	2005		2005	
				2006				
	2009	2009	2009	2009	2009	2009	2009	
	2011	2011	2011	2011	2011			
	2012	2012	2012	2012				

<i>Pays</i>	Nutriments	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2013 2014	2013 2014	2013 2014	2013 2014	2013			
Chypre	2001 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	1999 2001 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010	2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009				2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007
	2011 2012 2013 2014 2015 2016	2011 2012 2013 2014 2015 2016	2011 2012 2013 2014 2015 2016	2011 2012 2013 2014 2015 2016				
Égypte	2009 2010 2012 2014 2015	2009 2010 2012 2014 2015	2006 2009 2010 2012	2006 2009 2010 2012	2006 2009 2010	2006 2009 2010		
France			1997 1998	1997				

<i>Pays</i>	Nutriments	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2009	2009	1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009	1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009	2006 2009 2010 2011	2006 2009 2010 2011		
	2012	2012 2013 2014 2015	2012 2015	2012 2015	2016	2016		
Grèce	1999 2000 (peu) 2004 2005	1999 2000 (peu) 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2004 2005	1999 2000 (peu) 2004 2005			
Israël		2001	1999 2000 2001		1999 2000 2001			
	2002 2003 2004	2002 2003 2004	2002 2003 2004		2002 2003 2004			2003 2004
	2005	2005	2005		2005			2005

<i>Pays</i>	Nutriments	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2015	2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2015	2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2015		2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2015			2006 2007 2010 2011 2012 2013 2015
Italie			2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009	2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009	2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009	2001 2002 2003 2004 2005 2006 2009		
Liban								
Libye								
Malte								
Monaco								
Monténégro	2008 2009	2008 2009	2008 2009	2008 2009	2008 2009	2008 2009		
	2010 2011 2012 2014 2015	2010 2011 2012 2014 2015	2010 2011	2010 2011	2010 2011 2014	2010 2011		

<i>Pays</i>	Nutriments	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2016 2017	2016 2017			2016 2017	2016 2017		
Maroc			1998 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2006 2007 2008 2009 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017					
	2006 2006 2007 2008		2006 2006 2007 2008	2006 2006 2007	2006 2006 2007			2006 2006 2007
	2013 2014 2015	2013 2014 2015	2009 2011 2012 2013 2014 2015	2009 2011 2012 2013 2014 2015	2013 2014 2015			2009
			2016 2017	2016 2017	2016 2017			
			2018	2018	2018			
Slovénie	1999 2000 2001 2002 2003	1999 2000 2001 2002 2003	1999 2000 2001 2002 2003	2000 2001 2002 2003		1999 2000 2001 2002 2003		

<i>Pays</i>	Nutriments	Chlorophylle A	Biote - MT	Biote - CO	Sédiment - MT	Sédiments - CO	Cours d'eau - Éléments nutritifs	Paramètres océanographiques (Temp., etc.)
	2014*	2014	2014	2014	2014	2014		
Espagne			2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011				
Turquie			1998 1999 2000 2001 2002 2003 2005 2006				2001	
	2007 2008 2009 2010 2011 2013 2014 2015	2007 2008 2009 2010 2011 2013 2014 2015	2007 2008 2009 2010 2011 2013 2014 2015	2007 2008 2009 2010 2011 2013 2014 2015	2007 2008 2009 2011 2013 2014 2015	2007 2008 2009 2011 2013 2014 2015	2007 2008 2009 2010	2007 2008 2009 2010

*Les données surlignées en jaunes n'ont pas été publiées dans la base de données du fait de problèmes de format (il manque aux données certains paramètres, coordonnées, unités, etc.), mais ont tout de même été utilisées, si possible et selon que de besoin